



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>17657</b>	<b>De M. Nicolas Dupont-Aignan ( Non inscrit - Essonne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, santé et solidarités		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> >Revalorisation des kinésithérapeutes	<b>Analyse</b> > Revalorisation des kinésithérapeutes.
Question publiée au JO le : <b>07/05/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>14/05/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les négociations entreprises par la profession des kinésithérapeutes. À l'heure du renforcement de la place du masseur-kinésithérapeute dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation des patients souffrant de pathologies chroniques, ces derniers n'ont obtenu qu'une revalorisation de 0,06 point sur leur lettre clé en février 2024. Or si d'autres augmentations sont prévues en 2025, 2026 et 2027, elles ne concernent pas leur quatre-vingt cotations : dans le contexte inflationniste que l'on connaît, il apparaît que ces revalorisations ne sont pas à la hauteur du défi. Pourtant, il est plus que nécessaire de permettre à cette profession de faire face à des charges en constante augmentation, de manière à endiguer les fermetures de cabinets. Alors que ce métier constitue un enjeu de santé publique majeur, il apparaît de plus en plus comme peu rémunérateur et n'attire plus les nouvelles générations. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour revaloriser le statut des kinésithérapeutes dans le système de santé.